



## AMENDEMENT ORGANIQUE Norme NFU 44-051

Type de matière n°5 : compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers

Lot n° : « Butte/Grette/St Ferjeux mai 2024 »

Ce compost est composé de :

- déchets alimentaires des ménages, triés séparément et apportés par les usagers du quartier (65% des apports environ)
- broyat de bois brut non traité, apporté par le SYBERT (35% des apports environ)

Les résultats d'analyse ci-dessous sont issus d'un échantillon représentatif des composts produits sur les sites de compostage de ce quartier.

Paramètre	Résultat d'analyse	Seuil de la norme
<b>Teneur en matière sèche</b>	26.6 %	Mini 30 %
<b>Teneur en matière organique</b>	19.84 %	Mini 20 %
<b>Teneur en azote total</b>	5,24 ‰	Max 30 ‰
<b>Rapport C/N</b>	18.9	Mini 8
<b>Phosphore</b>	2.24 ‰	Max 30 ‰
<b>Potassium</b>	4.80 ‰	Max 30 ‰
<b>Magnésium</b>	1.15 ‰	-
<b>Éléments traces métalliques</b>	Conforme aux seuils réglementaires	
<b>Inertes et impuretés</b>	Conforme aux seuils réglementaires	
<b>Agents pathogènes</b>	Conforme aux seuils réglementaires	
<b>Composés traces organiques</b>	Conforme aux seuils réglementaires	

Responsable de la mise à disposition :

SYBERT

4 rue Gabriel Plançon – la City

25043 BESANCON Cedex

*Recommandation d'emploi : Ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.*

Contact : [compostage@sybert.fr](mailto:compostage@sybert.fr) / 03 81 87 85 24